



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2021-009
SÉANCE DU 17 février 2021

OBJET : Remplacement de la passerelle métallique dite " passerelle des abattoirs " et de sa rampe d'accès. Attribution du marché

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, le Conseil municipal de la commune de Saint Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : (16) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TETELIN, M. Sylvain DECOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Sylvie MAURY, M. Clément CHAPPERT, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, Mme Julie BENEZECH (représentée par Mme Catherine COMBES, M. Franck TEYSSIER (représenté par M. Jean-François MADONIA)

ABSENTS : (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

ABSENTS EXCUSES : (1) M. Lucien DUPRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne TRINQUIER

DATE DE CONVOCATION : 12 février 2021

Madame le Maire expose à l'assemblée :

La commune de Saint Chinian a décidé d'engager l'opération de remplacement de la passerelle métallique dite " passerelle des abattoirs " et de sa rampe d'accès.

Le cabinet SIOAH a été retenu pour la maîtrise d'œuvre de cette opération afin de nous accompagner sur ce projet d'envergure et nécessitant des compétences techniques.

Un appel d'offre a été engagé conformément au code des marchés publics :

- Publication : 7 décembre 2020 sur e-marchés public.com ;
- Date limite de réception des offres : 18 janvier 2021 à 16 heures.

A la date limite de réception des offres, 5 entreprises ont déposé une offre :

- COLAS Saint-Gaudens ;
- MSE Groupe ;
- Auglans ;
- Le Marcory,
- SAS Buesa.

La commission d'appel d'offre, dûment convoquée, s'est réunie le mardi 19 janvier à 14 heures 00 pour ouvrir les offres.

Après ouverture des plis, les prix proposés par les entreprises sont les suivants :

- COLAS Saint Gaudens : 133 984,00 € H.T ;
- MSE Groupe : 114 711,00 € H.T ;
- AUGLANS : 94 473,00 € H.T ;
- LE MARCORY : 149 595,46 € H.T ;
- SAS BUESA : 199 586,00 € H.T.

La Commission d'appel d'offre a décidé de confier au maître d'œuvre le soin de faire son analyse conformément aux termes du règlement de la consultation.

Le 1er février 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de la société MSE travaux pour un **montant total H.T de 114 711,00 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **Article 1 : DE VALIDER** le choix proposé par la Commission d'appel d'offres pour les travaux de la passerelle ;
- **Article 2 : D'AUTORISER** Madame le maire à signer le marché avec la SARL MSE travaux pour un montant total H.T de 114 711,00 € ;
- **Article 3 : DE VALIDER** le choix proposé par la Commission d'appel d'offres pour le coordinateur SPS ;
- **Article 4 : D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de solliciter les diverses subventions possibles ;
- **Article 5 : D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Transmission en Préfecture le 22 02 2021
Affiché en mairie le 22 02 2021



Le Maire,
Catherine COMBES